

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 25 septembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 19 septembre 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 26

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,  
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.  
M. Vincent PINEL à Mme Sandrine LALANNE.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Budget primitif 2023 adopté par délibération du 11 avril 2023

Vu l'avis de la Commission des Finances du 19 septembre 2023

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les dépenses et les recettes réelles connues,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour et 1 voix contre (Etienne RENAULT).

ADOpte par chapitre la première décision modificative de 2023 du budget annexe du théâtre de Bry-sur-Marne tel que présentée s'élevant à :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
011	Charges à caractère général	10 320	
012	Charges de personnel	154 141	
023	Virement à la section d'investissement	3 680	
70	Ventes prestations de services		16 000
74	Dotations, subventions et participations		152 141
<b>TOTAL</b>		<b>168 141</b>	<b>168 141</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
21	Immobilisations corporelles	-31 980	
13	Subventions d'investissement reçues		-35 660
021	Virement de la section de fonctionnement		3 680
<b>TOTAL</b>		<b>-31 980</b>	<b>-31 980</b>

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b><i>Total des deux sections</i></b>	<b>136 161</b>	<b>136 161</b>

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 29 septembre 2023

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,



Maire de Bry-Sur-Marne

